

Il y avait trois archiprêtrés (Annonay, Quintenas et Saint-Félicien) dépendant de la métropole de Vienne, et un archiprêtré (Saint-Sylvestre) dépendant de l'évêché de Valence, tandis que le diocèse (ancienne Cité) de Viviers comprenait les trois archiprêtrés de Viviers, de Sampzon et des Boutières. Ce dernier, d'une étendue considérable, allait de Privas jusqu'à Saint-Agrève.

II

Cet aperçu des anciennes divisions politiques, administratives et ecclésiastiques du Vivarais serait incomplet, si nous ne le faisions suivre des divisions d'un autre genre, établies dans notre pays par le langage populaire, et qui sont peut-être les restes précieux de traditions historiques, dont il nous reste à deviner le secret.

Dans le bas Vivarais, la grande division est celle des *Royols* et des *Padgels*, les premiers habitant le pays bas, aussi bien ceux du Rivage que ceux de la zone des châtaigniers, et les seconds confinés sur les hauts plateaux. Il est certain que ces deux catégories de Vivarois diffèrent entre elles autant par le moral que par le physique, en sorte qu'on pourrait y voir les produits respectifs de deux races distinctes, s'il n'était pas encore plus raisonnable de supposer qu'elles ont une tige unique, dont le rameau montagnard a maintenu sa vigueur et sa physionomie primitives, tandis que le rameau de la plaine s'est notablement modifié sous l'influence des éléments étrangers de tout genre, commerciaux ou conquérants, dont il a subi les pénétrations successives.